

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nourira -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du conseil d'administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La SICAV étant devenue une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2021, comme suit :

	En Dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021	5 000 230,712
Régularisation du résultat d'exploitation	393 137,441
Report à nouveau - Exercice 2020	-
Sommes capitalisées de l'exercice 2021	5 393 368, 153

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024, les mandats des Administrateurs suivants :

Monsieur Sami Mekki

L'Office National des Postes (trois postes)

La BH INVEST (un poste)

La BH BANK (un poste)

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité